Département du BAS-RHIN
Arrondissement de
SAVERNE

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE

ARRETÉ du MAIRE n°24/2016
portant instauration d'une "Zone 30"

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté n°10/2009 interdisant déjà la circulation des véhicules à moteur, sauf accès aux riverains et véhicules de secours, dans « La Ruelle » à BERSTETT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,
Considérant que l'instauration d'une "Zone 30" permettra de renforcer la sécurité lors du passage des véhicules dans « La Ruelle » à BERSTETT,

A R R E T E

ARTICLE 1 :
A partir du 30 mai 2016, « La Ruelle » à BERSTETT est classée "Zone 30".

ARTICLE 2 :
Les véhicules devront respecter la limitation de vitesse de 30 Km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le directeur général du SDEA du Bas-Rhin
- Monsieur le directeur du SDIS
- Monsieur le directeur de la CTBR
- Madame Meffre : Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM
- Monsieur le directeur du Centre Technique du Conseil Général - DDE de Wasselonne

Fait à BERSTETT, le 24 mai 2016

Le Maire,
M. Jean-Claude Lasthaus

MAIRIE DE BERSTETT
Bas-Rhin